

TOUT SAVOIR SUR LE LE SÉCUR DU NUMÉRIQUE

Depuis 2019, le ministère chargé de la Santé porte une stratégie nationale du numérique en santé destinée à accélérer l'échange et le partage des données en s'appuyant sur des documents de référence et des services socles. Le volet « Ségur du numérique en santé » vise à améliorer la prise en charge des patients grâce à la généralisation du partage des données de santé entre professionnels et usagers.



LES 4 AXES DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ.....	II	LE RÉFÉRENCIEMENT SÉCUR :	
LES PARTIES PRENANTES		UNE MISE À NIVEAU LOGICIELLE.....	V
DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ.....	II	LES FONCTIONNALITÉS APPORTÉES	
LE BILAN 2019-2022.....	III	PAR UN LGC SÉCUR.....	VI
LA FEUILLE DE ROUTE 2023-2027.....	IV	FINANCEMENT POUR	
LE SÉCUR DU NUMÉRIQUE :		LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ.....	VI
UN PROGRAMME NATIONAL SOUTENU		CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER	
PAR L'UNION EUROPÉENNE.....	V	DES FINANCEMENTS.....	VII
LA VAGUE 2 DU SÉCUR NUMÉRIQUE.....	V	EN RÉSUMÉ.....	VIII

ACRONYMES

ANS. Agence du numérique en santé

DMP. Dossier médical partagé

HAS. Haute autorité en santé

INS. Identité nationale de santé

LGC. Logiciels de gestion de cabinet

MSS. Messagerie sécurisée de santé

PSC. Pro santé connect

VSM. Volet de synthèse médicale

LES 4 AXES DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



LA PRÉVENTION. Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé



L'ACCÈS À LA SANTÉ. Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent



LA PRISE EN CHARGE. Dégager du temps pour tous les professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique



UN CADRE PROPICE. Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé

LES PARTIES PRENANTES DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Afin de réussir la transformation numérique du système de santé, l'Etat a choisi de s'appuyer sur les acteurs de chaque secteur pour co-construire une feuille de route. Ces acteurs étaient regroupés en *task forces* rassemblant professionnels de santé, professionnels du médico-social et du social, experts, directeurs de systèmes d'information, représentants institutionnels, fédérations (hôpitaux publics, hôpitaux privés, industriels, etc.) et éditeurs.

Les *task forces* avaient pour mission d'analyser les pratiques, d'identifier les données à échanger ou à partager au sein d'un domaine et avec l'utilisateur pour fluidifier son parcours, d'identifier les freins d'ordre technique, organisationnel, juridique, etc. et les leviers sur lesquels investir pour les lever afin de développer l'usage massif du partage des données.

Onze *task forces* ont été mises en place : hôpital, biologie médicale, radiologie, médecine de ville, officines de ville, médico-social et social, MSSanté opérateurs, service d'accès aux soins (SAS), chirurgiens-dentistes en ville, sages-femmes en ville et, enfin, professions paramédicales en ville.





LA FEUILLE DE ROUTE 2023-2027

Les 4 prochaines années doivent permettre d'accélérer le déploiement des 4 axes de la stratégie nationale du numérique en santé.

(source : ministère de la santé et de la prévention)



PRÉVENTION

Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé

1. Utiliser Mon espace santé au quotidien pour gérer sa santé
2. Développer une prévention face aux futures crises sanitaires
3. Rendre chacun acteur de sa santé et maître de ses données
4. Accompagner tous les citoyens pour qu'ils s'approprient la santé numérique en particulier les plus fragiles et les plus vulnérables
5. Faire bénéficier à tous des innovations en santé numérique



PRISE EN CHARGE

Dégager du temps pour tous les professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique

6. Permettre aux professionnels d'accéder à l'historique de santé des patients qu'ils prennent en charge
7. Améliorer l'intégration et l'ergonomie des services socles dans les outils que les professionnels de santé utilisent au quotidien
8. Déployer le bouquet de services aux professionnels, l'ordonnance numérique et des moyens d'identification sécurisés pour les professionnels de santé
9. Simplifier l'outillage de la coordination locale des parcours de santé
10. Renforcer la formation et l'accompagnement au numérique des professionnels de santé, du médico-social et du social



ACCÈS À LA SANTÉ

Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

11. Renforcer l'information des patients et des professionnels sur la santé et l'offre de santé dans les territoires
12. Développer l'usage de la télésanté dans un cadre régulé et éthique
13. Promouvoir et articuler entre elles les plateformes numériques de régulation médicale et de prise en charge urgente
14. Diffuser largement l'appli carte Vitale et l'identité nationale de santé (INS)



CADRE PROPICE

Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé

15. Renforcer massivement la cyber dans les établissements, notre souveraineté sur l'hébergement et notre résilience face aux futures crises sanitaires
16. Systématiser la coconstruction de référentiels d'exigences, secteur par secteur, en sécurisant la conformité des solutions utilisées par les acteurs de santé
17. Attirer des talents du numérique vers la santé
18. Développer la recherche en santé numérique et en particulier l'utilisation secondaire des données de santé

(source : ministère de la santé et de la prévention)





LE SÉCUR DU NUMÉRIQUE : UN PROGRAMME NATIONAL SOUTENU PAR L'UNION EUROPÉENNE

Dans le contexte de la Stratégie nationale de santé et plus particulièrement de la stratégie du numérique en santé, le programme « Ségur du numérique » a été annoncé en juillet 2020.

Il a pour objectif de rattraper le retard de la France en matière de partage des données de santé et a plus précisément pour ambition de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux accompagner et soigner ces derniers.

Une triple motivation sous-tend cet objectif

- Mettre les citoyens en capacité d'être acteurs de leur santé grâce à la plateforme « Mon espace santé » ;
- Permettre le partage des informations de santé entre les professionnels et leurs patients ;
- Améliorer le cadre de travail des professionnels de santé et du médico-social.

Soutenu par l'Union européenne, ce programme représente un investissement de 2 milliards d'euros pour soutenir le développement massif et cohérent du numérique en santé en France. Il fixe des objectifs ambitieux et entend accélérer le déploiement du numérique en santé.

Après une vague 1 centrée sur « Mon espace santé », la vague 2 du Ségur numérique permettra de construire le partage fluide et sécurisé des données de santé dans les logiciels des professionnels de santé.

La vague 2 du Ségur numérique permettra à terme

- La consultation facilitée depuis le LGC de l'information contenue dans le profil patient sur « Mon espace santé », en complément de l'accès par navigateur déjà disponible (webPSDMP) ;
- l'intégration facilitée des documents reçus par MSSanté dans le LGC ;
- le renforcement de la sécurité des systèmes d'information, pour le périmètre du LGC ;
- l'amélioration des usages clés de la vague 1 au vu des retours terrain (notamment pour la gestion de l'INS et l'alimentation systématique de « Mon espace santé »).

La vague 2 va étendre

- le périmètre des logiciels concernés (médecins de ville (LGC), établissements de santé (DPI et PFI), biologistes médicaux (SGL), radiologues et médecins nucléaires (RIS) et officines de ville (LGO)).
- le périmètre du Ségur à de nouveaux types de logiciel : diffusion des images médicales (DRIMbox), logiciels des sages-femmes (LGC SF), des chirurgiens-dentistes (LGC CD) et des paramédicaux (LGC Paramédicaux).





LE RÉFÉRENCEMENT SÉCUR : UNE MISE À NIVEAU LOGICIELLE

Des réunions de travail tripartites (éditeurs, médecins et Etat) ont permis de définir les fonctionnalités nécessaires aux logiciels de gestion de cabinet (LGC) et de mettre ensuite en place un dispositif de référencement Ségur pour attester de la conformité des logiciels du marché à ces fonctionnalités. L'agence du numérique en santé (ANS) est chargée de ce référencement.

Les solutions pour lesquelles une demande de référencement a été déposée avant le 15 juin 2022 ouvrent droit au financement de la mise en place de la version référencée. Ce dispositif, appelé *Système Ouvert et Non Sélectif* (SONS) est un financement incitatif proposé par l'État, à l'hôpital et en ville, pour soutenir les professionnels dans la modernisation et la sécurisation des logiciels métiers afin qu'ils soient compatibles et intègrent les exigences portées par le programme Ségur (interopérabilité, sécurité, intégration des services et référentiels socles, etc.).



LES FONCTIONNALITÉS APPORTÉES PAR UN LGC SÉCUR

Pour les médecins de ville, le Ségur du numérique en santé concerne les LGC : dossier patient électronique, prise de RDV et agenda, prescription informatisée des actes et des médicaments, aide à la décision médicale, courriers, échanges avec les autres professionnels de santé...

Les versions référencées Ségur des LGC apportent :

- une ergonomie simplifiée pour utiliser la MSS et alimenter le DMP,
- le dispositif Pro Santé Connect pour une connexion simple ou pour utiliser la e-Prescription unifiée et l'appli carte Vitale ;
- un rapprochement automatique des documents médicaux dans le bon dossier patient grâce à l'INS ;
- une élaboration simplifiée du volet de synthèse médicale grâce à l'aide à la saisie des diagnostics et des médicaments ;
- des échanges facilités et sécurisés avec l'hôpital et les autres professionnels de santé ;
- une meilleure portabilité des données pour récupérer plus facilement les documents de santé des patients.

Si vous n'utilisez pas encore de MSS, vous devez vous doter de boîtes aux lettres adaptées à votre organisation pour transmettre vos documents. Un parcours dédié vous aide à vous orienter.





FINANCEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Tous les médecins de ville, quelle que soit leur spécialité, exerçant en cabinet libéral peuvent bénéficier du dispositif.

C'est également le cas pour les maisons de santé et les centres de santé médicaux ou polyvalents. Ceux-ci doivent avoir signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) pour les structures de santé et être à jour de leurs obligations de déclaration d'effectifs auprès de l'Assurance-maladie.



CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES FINANCEMENTS : L'AVENANT 9 (2021)

Les dispositions de l'avenant 9 permettent d'accompagner financièrement les médecins libéraux dans l'usage des outils numériques, au travers du forfait structure :

- **Volet 1 du forfait structure** : depuis cette année (2023), l'utilisation d'un LGC référencé Ségur est un prérequis pour obtenir le versement intégral du forfait structure.
- **Volet 2 du forfait structure** : de nouveaux financements associés à l'usage des services numériques permettent d'obtenir près de 2 000 € de revenus supplémentaires sur 2022-2023 : DMP, MSS dès 2022, e-Préscription et ApCV en 2023
- **Forfait élaboration initiale du volet de synthèse médicale (VSM)** : pour les médecins traitants, financement forfaitaire pour l'élaboration des VSM des patients en ALD avec envoi vers les DMP. Ce forfait peut aller jusqu'à 3 600 € si au moins 90 % des patients ALD disposent d'un VSM dans son DMP, et si au moins un tiers de ces VSM est au format tel que structuré par la HAS.

L'éditeur de LGC reçoit directement le paiement de sa prestation par les pouvoirs publics, sans avance de frais ni de reste à charge pour les médecins, sauf si le LGC n'a pas été mis à jour depuis longtemps. Dans ce cas, il faudra sans doute payer sa remise à niveau avant de pouvoir bénéficier de l'installation de la « version Ségur ».

EN RÉSUMÉ

Le déploiement du numérique en santé a pour objectif final d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des usagers tout en améliorant les conditions d'exercice des professionnels de santé.

Un financement massif est mis en œuvre pour rattraper le retard de la France, avec le soutien de l'Union européenne.

Le projet est piloté au travers d'une démarche de concertation et de co-construction avec tous les acteurs du secteur de la santé.

LES SIX PILIERS POUR LE NUMÉRIQUE EN VILLE

■ Mon Espace Santé

Le successeur du Dossier Médical Partagé (DMP) est destiné à rassembler tous les documents de santé des usagers. Il intègre également un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé (MSS) et un catalogue d'applications référencées. L'utilisateur est le gestionnaire des accès à ses données.

■ MS Santé

La messagerie sécurisée de santé (MSSanté) permet l'échange sécurisé entre les professionnels de santé et entre les professionnels de santé et leurs patients.

■ L'application mobile Carte Vitale

Elle permet l'identification électronique des patients.

■ La généralisation d'une identité nationale de santé (INS)

L'INS permet de fiabiliser l'identité des patients afin de sécuriser les échanges d'information de santé entre professionnels dans le cadre du parcours de soins.

■ La généralisation du dispositif Pro Santé Connect (PSC)

Ce système permet aux professionnels de se connecter avec leur application mobile e-CPS, y compris en mobilité.

■ La dématérialisation du circuit de l'ordonnance

L'objectif est que chaque prescription soit versée dans le DMP pour sécuriser les soins. Cette dématérialisation s'appuie sur les services Assurance-maladie.

Plus d'informations sur : esante.gouv.fr

